

Texte d'introduction aux ateliers

Depuis des années nous recueillons des témoignages, la parole des personnes prostituées, qui nous font part de leur parcours de vie et font état de violences et notamment de violences sexuelles. En 2010 la lutte contre les violences faites aux femmes est reconnue grande cause nationale. La charte adoptée en janvier 2009 qui s'inspire notamment des textes de l'ONU (convention Cedaw sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes), reconnaît la prostitution comme une violence faite aux femmes. Mais de quelles violences parlons nous ? De violences économiques, administratives, législatives, psychologiques, de violences aux plus faibles de violences dans les rapports de genres, de domination etc...

Ce constat appelle notamment :

1. à un engagement aux côtés des personnes pour leurs droits à la liberté, l'égalité, l'intégrité et pour la laïcité,
2. à un soutien spécialisé pour leur reconstruction et leurs démarches.
3. à des actions de préventions et de sensibilisation de l'ensemble des acteurs de la société civile,
4. et en conséquence à un ensemble de moyens cohérents et d'envergure pour lutter contre ces violences et améliorer l'accueil des personnes.

QUESTIONS:

- en quoi la violence sexuelle a-t-elle des incidences sur le travail d'accompagnement et de prévention ?
- Comment faisons nous à l'Amicale du Nid pour recueillir les informations sur les violences sexuelles ?
- Quelles recommandation/préconisation et quels perspectives d'évolution des pratiques pour les salariés de l'Amicale du Nid ?